

édit'eau

Sommes-nous à la hauteur de la préservation d'un patrimoine régional vital ?

Oui, si tous les acteurs ayant un intérêt à la protection de ce patrimoine, continuent d'agir ensemble.

Représentés au sein d'AQUI' Brie, ils disposent de ce lieu de concertation reconnu autour du Champigny. Au-delà du partage des enjeux de ce patrimoine régional, ils ont participé aux orientations données au futur programme d'actions préventives de la dégradation de cette nappe pour les 5 ans à venir. Les nouveautés porteront d'une part, sur la connaissance du rôle des nappes adjacentes à celle du Champigny, dont son château d'eau que représente la nappe du Brie. D'autre part, de nouveaux publics professionnels seront sensibilisés tels que les lycées, les gestionnaires des gares ferroviaires ou les zones d'activités économiques. Enfin, en qualité d'observatoire du Champigny, les problématiques émergentes, telles que le changement climatique ou la pollution médicamenteuse, seront débattues. Souhaitons que, grâce au troisième contrat de nappe, tous les membres d'AQUI' Brie, en « bons pères de famille », partagent leurs connaissances des pressions exercées pour continuer à en promouvoir une vision et une gestion patrimoniale ambitieuse.

Jean Dey,
Président d'AQUI'Brie



↳ AQUI' Brie, vigie de notre ressource en eau

L'eau des nappes phréatiques fait partie du patrimoine naturel français. A ce titre, elle doit être protégée afin d'en faire bénéficier les générations futures.

En Ile-de-France, la nappe des calcaires de Champigny approvisionne plus d'un million de personnes en eau potable. Malheureusement, ce patrimoine régional est gravement mis à mal depuis les années 90 : son niveau a baissé et sa qualité s'est dégradée.

AQUI' Brie a été créée en 2001 par l'Etat, le Conseil général de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour porter cette vision patrimoniale de la nappe au nom de tous ses usagers.

Grâce à la limitation des prélèvements depuis 2009 et aux meilleures pluies efficaces de ces deux derniers hivers, le niveau de la nappe est enfin repassé au-dessus du seuil de vigilance.

En revanche, les coûts de potabilisation de l'eau ne cessent de croître face à la détérioration de la qualité de l'eau du Champigny. D'ailleurs de nombreux captages sont fermés faute de qualité suffisante. D'autres ont été déclarés comme prioritaires ; ils doivent bénéficier d'un périmètre, voire d'une aire de protection sur laquelle des mesures de restauration de leur qualité doivent être mises en oeuvre.

Captage de
Vieux Champagne 

La protection des captages



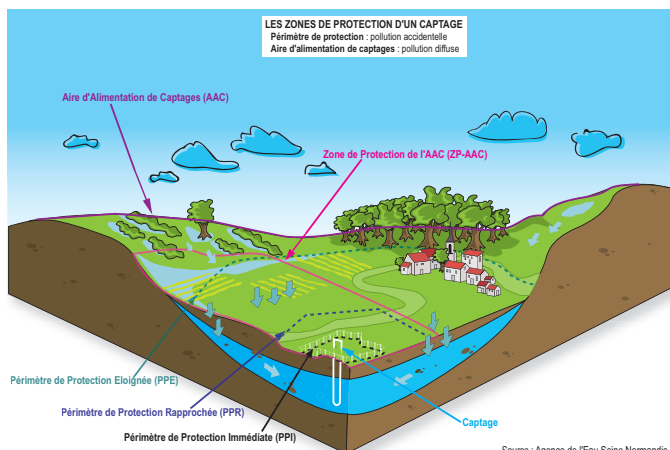
Les captages d'eau stratégiques pour l'alimentation en eau potable doivent, depuis l'adoption en 2006 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), disposer de zones de protection, au sein de l'Aire d'Alimentation de Captages (AAC).

Sont stratégiques les captages «Grenelle», listés dans le cadre du Grenelle de l'environnement en 2009 et les captages prioritaires identifiés dans le SDAGE 2009. La conférence environnementale de 2013 a défini de nouveaux captages prioritaires qui devront être répartis dans le cadre du futur SDAGE.

D'ores et déjà, 36 captages, sources ou champs captants, ont été identifiés comme stratégiques pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) sur le périmètre de compétence d'AQUI' Brie. AQUI' Brie a déterminé l'AAC et la carte de vulnérabilité intrinsèque de 26 d'entre eux. Les superficies des AAC varient de quelques hectares à près de 163 000 ha pour celle de la Fosse de Melun.

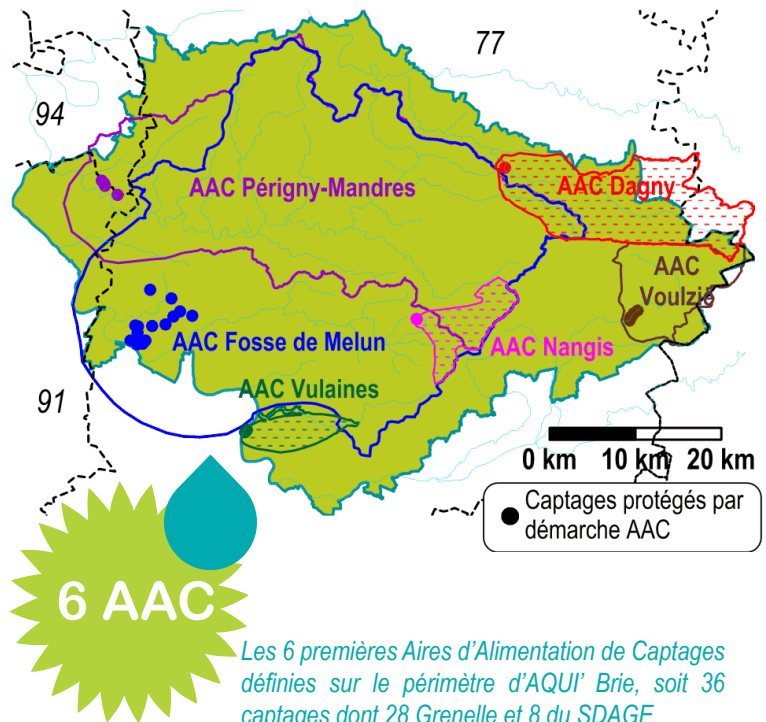
Le plan d'actions, qui doit être mis en oeuvre sur l'AAC par les maîtres d'ouvrage des captages, vise à réduire à la source les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole. Ces actions sont définies selon une démarche de concertation territoriale et sur la base du volontariat des acteurs. Toutefois, si dans un délai de 3 ans, la mobilisation s'avère insuffisante, certaines mesures pourront être rendues obligatoires sur les zones soumises à contrainte environnementale, notamment sur le volet agricole.

La dégradation de la ressource a des conséquences sur la surveillance de la nappe du Champigny. Nombre de captages AEP, constituant le réseau Qualichamp de surveillance de la qualité de la nappe, ont été fermés. Le schéma départemental d'alimentation en eau potable de Seine-et-Marne a conduit en effet à l'abandon progressif des captages les plus contaminés pour des impératifs de mise aux normes sanitaires et de sécurisation de la distribution de l'eau potable. Les captages abandonnés sont aussi les plus réactifs; les fermer nous prive d'une lecture plus rapide des efforts faits par tout un chacun pour améliorer la qualité de l'eau.



AAC ?

L'Aire d'Alimentation de Captages correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltre ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement.



Les 6 premières Aires d'Alimentation de Captages définies sur le périmètre d'AQUI' Brie, soit 36 captages dont 28 Grenelle et 8 du SDAGE

L'AAC Fosse de Melun et Basse Vallée de l'Yerres

Le premier contrat de captage au Champigny a été signé le 12 décembre 2013. Il concerne les champs captants Grenelle de la Fosse de Melun et les champs captants SDAGE de la Basse Vallée de l'Yerres.

Veolia, Eau du Sud Parisien (Lyonnaise des eaux), le SEDIF et l'Agence de l'Eau Seine Normandie se sont engagés à financer et/ou à mettre en oeuvre un plan d'actions pour réduire les sources de pollutions diffuses. Le plan sera déployé sur la Zone d'Action Prioritaire de l'AAC, contribuant à 90% à l'alimentation des captages, soit 63 communes et 260 exploitations agricoles des départements 77, 91 et 94. La Chambre d'agriculture de Seine et Marne est en charge du volet agricole, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne du volet industriel/entreprises et AQUI' Brie des volets urbain, hors assainissement, et qualité de l'eau.

La nappe du Brie

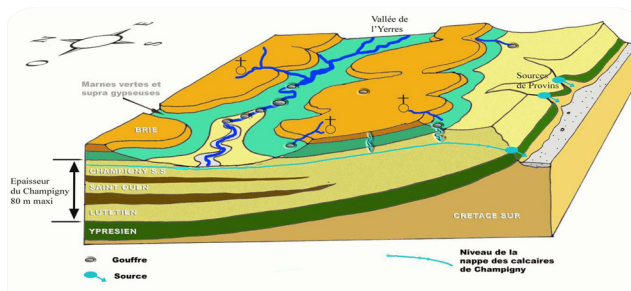


Entre les sols et la nappe du Champigny, il y a la nappe du Brie : morcelée et d'épaisseur variable, elle est drainée par les cours d'eau et participe à l'alimentation de la nappe du Champigny. A étudier de près....

C'est la première nappe sous nos pieds, facilement accessible par des puits de quelques mètres de profondeur. Elle a été abandonnée dans les années 60 car elle ne répondait plus aux besoins de la population grandissante, en termes de quantité comme de qualité (nitrates et pesticides). Aujourd'hui elle se rappelle à nous. Son niveau est bien remonté ces deux derniers hivers, provoquant çà et là des inondations de caves et des interrogations sur les raisons de ces remontées : est-ce un phénomène exceptionnel ? Est-ce lié à la pluie, à l'urbanisation ? Pour répondre à ces questions, il faut disposer de mesures du niveau de cette nappe.

AQUI' Brie s'est depuis longtemps intéressée à la nappe du Brie, parce qu'elle constitue un château d'eau au-dessus de la nappe du Champigny et permet, les années peu pluvieuses, de continuer à alimenter les cours d'eau qui s'infiltrent vers la nappe du Champigny.

En 2010, AQUI' Brie a équipé 2 sources et 3 cours d'eau qui drainent la nappe du Brie, afin de préciser le fonctionnement de cette nappe et ses échanges avec la nappe du Champigny.



Les calculs de la drainance entre Brie et Champigny sont en train d'être estimés à partir des 3 premières années de suivi. AQUI' Brie va s'atteler à récupérer et bancariser dans un format exploitable les mesures de cette nappe superficielle effectuées par des industriels, des collectivités, des particuliers... Si vous connaissez quelqu'un qui fait ou a fait des relevés du niveau de cette nappe, au droit de son puits, n'hésitez pas à nous contacter !

Prochainement, AQUI' Brie éditera le premier bilan de la nappe du Brie.



Tableau de bord 2010-2011... à lire

Pour tout savoir sur la nappe du Champigny, rien de mieux que le tableau de bord ! Cette période a été marquée par une pluviométrie inégale et de plus en plus de substances chimiques recherchées et retrouvées dans les eaux superficielles et souterraines.

Suivi piézométrique et pluviométrique



Au 24 mars 2014, le niveau de la nappe au piézomètre de référence de Montereau sur le Jard est 1,7 mètre au-dessus du seuil de vigilance ; faut-il déjà s'en réjouir ?

Les mois de septembre à novembre ont été très pluvieux. La recharge de la nappe s'est donc amorcée dès le mois d'octobre. Mais, son niveau demeure plus de 4 m en-dessous des plus hauts niveaux mesurés dans les années 70, avant que la nappe soit très exploitée.

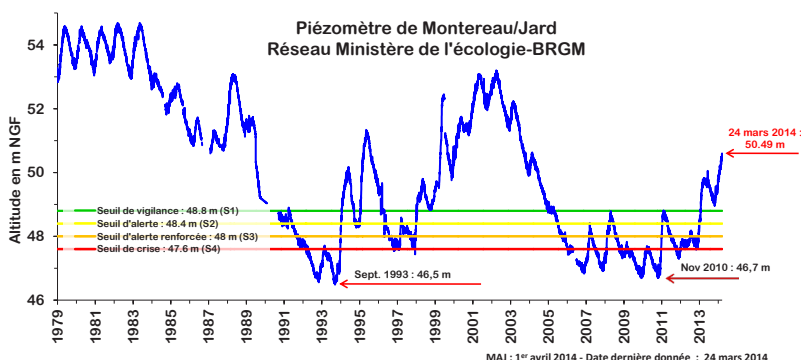
La pluviométrie d'octobre à mars a été inférieure à la normale,

malgré les pluies abondantes de février. Les cumuls de pluie efficace sont déficitaires : 69 mm contre 113 mm en moyenne sur 1979-2014. La faible pluie du mois de mars (9 mm) et l'augmentation des températures signent la fin de la période de recharge, car la demande en eau des plantes augmente et intercepte les pluies.

Une bonne pluviométrie, des prélèvements limités : deux conditions indispensables pour que la nappe reste au-dessus du seuil de vigilance.



Cumul de pluie à Melun d'octobre 2013 à mars 2014 (330 mm en moyenne sur 1979-2014).



AQUI' Brie, observateur du Champigny



AQUI' Brie est l'observateur privilégié de la nappe des calcaires du Champigny depuis près de 13 ans. L'une de ses missions est d'inciter à une gestion patrimoniale de la ressource qui permettra aux générations futures de consommer de l'eau de qualité sur le territoire où elles résident. AQUI' Brie s'associe aussi aux démarches de protection sélective de certains captages désignés comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable ou prioritaires pour anticiper la dégradation continue de leur qualité.

Le contrat de nappe

Le 11 février 2014, en présence de Mme Nicole Klein, préfète de Seine-et-Marne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la région Ile-de-France, les départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-de-Marne ont signé avec AQUI' Brie le 3^{ème} contrat de nappe en faveur de la nappe des calcaires de Champigny.

Ce troisième contrat se distingue des précédents par la présence de deux nouveaux signataires : les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne.

A noter également, l'élargissement des missions d'AQUI' Brie à la nappe supérieure du Brie et celle profonde de l'Yprésien. Ce troisième contrat cadre sur la période 2014-2018 les missions d'animation territoriale de l'équipe d'AQUI' Brie pour la reconquête de la qualité de la nappe des calcaires de Champigny et la préservation de sa capacité de renouvellement en vue de l'atteinte du bon état quantitatif du Champigny en 2015 et de son bon état qualitatif en 2027.

5 objectifs principaux sont fixés à AQUI' Brie :

- protéger la nappe du Champigny en accompagnant les publics professionnels non agricoles vers le zéro phyto,
- faciliter l'adoption de meilleures pratiques des acteurs agricoles,
- améliorer les connaissances tant sur l'état des nappes que sur les pressions qui s'y exercent,
- partager le diagnostic et les enjeux au travers de l'observatoire du Champigny,
- éclairer l'évaluation des politiques publiques déployées en vue du bon état du Champigny.



3 Contrats de nappe pour protéger la nappe du Champigny : en 1997, en 2008 et en 2014

AQUI' Brie - 2 avenue Galliéni - 77000 MELUN

Direction de la publication : Jean Dey
 Direction de la rédaction : Agnès Saizonou
 Rédaction : Anne Reynaud, Laurence Durance
 Infographie : Laurence Durance
 Photos : AQUI' Brie
 Impression : TAAG

ISSN 1778-0594



Les missions d'AQUI' Brie sont essentiellement assurées grâce au concours de ses principaux partenaires financiers :



AQUI' Brie, lieu de concertation

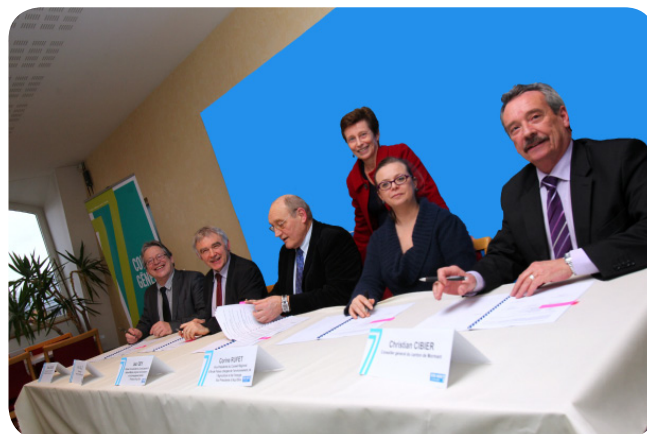
AQUI' Brie, issue du Comité des usagers de la nappe du Champigny, reste le lieu de concertation autour de ce patrimoine d'intérêt régional.

L'observatoire du Champigny va formaliser le partage des enjeux au regard de l'état des connaissances, des pressions exercées sur l'eau et des problématiques émergentes (changement climatique, pollution médicamenteuse, nouveaux usages de l'eau,...)

Un premier contrat de captages

AQUI' Brie a signé, le 21 mars 2014, un contrat d'objectifs avec Eau du Sud Parisien pour la mise en oeuvre, sur l'AAC Fosse de Melun et Basse Vallée de l'Yerres, des volets urbain et qualité de l'eau du plan d'actions. Il priorise certaines actions du contrat de nappe sur la zone prioritaire d'actions de l'AAC. Il vise de nouveaux publics non agricoles dont les gestionnaires de gares, d'autoroutes, d'aérodromes et de lycées.

Il doit permettre également d'affiner la connaissance des transferts d'eau entre l'Yerres et les captages de la Fosse de Melun.



Signature du contrat de nappe, le 11 février 2014

Mme Klein, préfète de Seine-et-Marne (debout)
 M. Delbos, conseiller général du Val-de-Marne
 M. Collet, directeur délégué de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
 M. Dey, président d'AQUI' Brie
 Mme Rufet, vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France
 M. Cibier, conseiller général de Seine-et-Marne